



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHANAZ	HUSSON Yves	
8	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
9	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
10	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
11	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
12	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
13	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
14	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
15	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
16	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
17	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
18	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
19	MERY	FONTAINE Nathalie	
20	MOUXY	FILIPPI Laurent	
21	ONTEX	CURTILLET Jacques	
22	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
23	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
24	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
25	SAINT OURS	ALLARD Louis	
26	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
27	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
28	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
29	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
30	VOGLANS	MERCIER Yves	

25 communes présentes

**Absents excusés :**

TREVIGNIN Nicolas CHAPUIS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 août 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 30 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025  
Exécutoire le : 09 SEP. 2025  
Publiée / Notifiée le : 09 SEP. 2025  
Visée le : 09 SEP. 2025

### ECONOMIE

#### **Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Fond Social Européen (FSE+) : Détection et accompagnement à la création d'activités économiques et de proximité 2025**

Monsieur le Président rappelle que le dispositif "CitésLab" est historiquement destiné à favoriser le développement économique, notamment l'économie de proximité, par des actions de sensibilisation, de détection et d'amorçage de projets de création d'entreprise, par les personnes sans emploi habitant sur le territoire de Grand Lac et/ou habitant l'un des 3 quartiers prioritaires d'Aix-les-Bains. Ce dispositif intervient en amont du processus de la création d'entreprise et en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise existants.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 2 juin 2010, la CALB a mis en place ce dispositif sur son territoire pour la période 2011-2014, avec la participation de la Caisse des dépôts, de l'Europe (FEDER) et de l'Etat.

Ce dispositif a été reconduit pour la période 2014-2017 avec le soutien de la Caisse des dépôts, de l'Europe (FSE) et des partenaires opérationnels locaux, puis a été à nouveau prolongé de 2018 à 2023 avec le soutien des partenaires précédents.

En 2024, malgré la suppression du Quartier Politique de la Ville Marlioz (nouvelle cartographie nationale des quartiers prioritaires), la Banque Publique d'Investissement (BPI), au regard des bilans du dispositif sur le territoire Grand Lac, a maintenu son soutien financier à titre dérogatoire pour une année.

#### Maintien du dispositif sur la période 2025 – 2027 :

À la suite des résultats positifs du dispositif CitésLab, sur demande de la BPI et avec le soutien de la Préfecture de la Savoie, il est proposé de maintenir ce dispositif sur la période 2025 – 2027, afin de répondre au besoin des personnes sans emploi, porteuses d'une idée ou d'un projet entrepreneurial sur le territoire de Grand Lac, dans le cadre du nouveau « contrat de cohésion sociale ».

Plus largement, il est proposé, en lien avec les partenaires socio-économiques, au titre des missions du service Economie de soutenir l'économie locale, notamment en matière de détection de porteurs d'idées/projet entrepreneuriaux, sur 2 axes :

- 1<sup>er</sup> axe prioritaire et contractué : dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 et de son dispositif CitésLab, sensibiliser, détecter, accompagner des projets entrepreneuriaux latents et émergents, portés par des publics les plus fragiles et/ou habitant les quartiers prioritaires (dans le cadre du contrat de cohésion sociale)
- 2<sup>e</sup> axe de consolidation économique locale : détecter, amorcer et orienter des projets émergents à impact (territoires ruraux, entrepreneuriat féminin, la reprise/transmission, l'innovation commerciale et artisanale, l'économie circulaire...) portés prioritairement par des porteurs sans emploi.

Le montant total du dispositif de détection et accompagnement à la création d'activités économiques et de proximité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 est estimé à 116 608,13 € :

Il est proposé, en complément des soutiens déjà obtenus de la part de la BPI et de l'ANCT, de solliciter pour le projet décrit ci-dessus (année 2025) une subvention auprès de la Région Auvergne

Rhône Alpes au titre du FSE+ d'un montant de 46 643,25 €, soit 40 % du montant prévisionnel du projet.

Le plan de financement prévisionnel du dispositif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 est le suivant :

RECETTES	MONTANT
<b>Banque Publique d'Investissement (BPI)</b>	28 055,00 €
<b>Contreparties publiques (1 + 2)</b>	<b>74 698,28 €</b>
1. Etat (ANCT)	28 055,00 €
2. Autres (FSE – Région AURA)	46 643,25 €
<b>Autofinancement Grand Lac</b>	<b>13 854,88 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>116 608,13 €</b>

Les crédits seront inscrits au budget sur le service Economie.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du FSE+
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document ou convention liés au dossier FSE le cas échéant.

Aix-les-Bains, le 2 septembre 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 30
- Présents et représentés : 31
- Votants : 31
- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 9 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Fond Social Européen (FSE+) : Détection et accompagnement à la création d'activités économiques et de proximité 2025

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/09/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/09/2025

---

**Numéro de l'acte :** d5546 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250901-d5546-DE

---

**Date de décision :** 01/09/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions